Université de Montréal

PHI3660 – Philosophie du droit

Hiver 2027

Syllabus

L'objectif principal de ce cours est d'introduire les étudiants.es à certaines des questions philosophiques fondamentales ayant trait au droit et à la légalité. Nous allons considérer, en premier lieu, la question de la nature du droit et de sa relation avec d'autres domaines normatifs, en particulier celui de la moralité. Dans un second temps, nous aborderons des questions ayant trait au rapport entre le droit, la moralité et les comportements individuels. Plus particulièrement, nous allons aborder les thèmes suivants : l'existence d'une possible obligation (morale) d'obéir à la loi ; le rôle des droits et liberté dans un système légal ; le droit criminel et la question du châtiment. Finalement, nous traiterons de deux perspectives critiques de la manière dont le droit est généralement conceptualisé par le courant dominant de la tradition juridique occidentale : une perspective féministe et une perspective autochtone.

Bibliographie indicative

John Austin, « Délimitation du domaine de la théorie du droit ».
John Borrows, *La constitution autochtone du Canada*.
Sabine Brels, « Droit animalier ».
Florence Burgat, *Être le bien d'un autre*.
Ronald Dworkin, « La théorie du droit comme interprétation ».
Ronald Dworkin, « La chaîne du droit ».
Ronald Dworkin, *Prendre les droits au sérieux*.
Joel Feinberg, « La fonction expressive de la peine ».
Lon L. Fuller, *La moralité du droit*.
Valéry Giroux, « Les autres animaux en droit : de la reconnaissance de la sensibilité à l'octroi de la personnalité physique ».
H. L. A. Hart, « Le positivisme et la séparation du droit et de la morale ».
H. L. A. Hart, « Le droit comme l'union des règles primaires et secondaires ».
Catharine A. MacKinnon, « The Liberal State ».
Robert Nozick, *Anarchie, État et utopie*.
John Rawls, « Deux concepts de la règle »
John Rawls, *Théorie de la justice*.
Joseph Raz, « The Obligation to Obey: Revision and Tradition ».
Thomas d'Aquin, *Somme théologique*.